



Qui est concerné par cette autorisation de sortie ?

Madame, Monsieur,

L'autorisation de sortie pour les enfants mineurs est à compléter par le/les responsable(s) légal(aux) de l'enfant inscrit au sein du club de l'Etoile Sportive de la Rochefoucauld uniquement pour la saison 2025/2025.

Cette autorisation doit être jointe au dossier d'inscription, **si vous souhaitez que votre enfant parte SEUL de la salle après son entraînement.**

Aucune autorisation ne sera acceptée pour les enfants de 6 ans et moins



Autorisation de sortie pour les enfants Mineur

Valable uniquement pour la saison 2025-2026

Je/Nous, soussigné(s),

M. et/ou Mme

Autorise(ons) notre enfant mineur, adhérent de l'Etoile Sportive de la Rochefoucauld,

NOM.....PRENOM..... AGE

à quitter seul(e) l'Accueil de l'ESLR après son entraînement de Gymnastique.

Je/Nous renonce(ons) formellement à exercer toute action en responsabilité contre l'association représentée par son Président en exercice, Mr FERSING Jacques et/ou contre le personnel et/ou bénévoles du Club en cas d'incident ou d'accident qui surviendrait après le départ notre/nos enfant(s) des locaux du Club de Gymnastique de l'Etoile Sportive de la Rochefoucauld situé à 3 Rue Thibaut 16110 LA ROCHEFOUCAULD EN ANGOUMOIS.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait le.....

à

Le/les responsable (s) Légal (aux),
Signature, suivis de la mention «lu et approuvé »

J. FERSING
Président de l'ESLR



J. FERSING